

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet 2020, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Alain Trudel à titre de Maire, Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

Sylvie Leclerc	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Marc-Antoine Pelletier	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
130-11-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION
131-11-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 15 novembre soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
132-11-21

Il est proposé par la conseillère Sylvie Leclerc, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 6 OCTOBRE 2021

RÉSOLUTION
133-11-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 6 octobre 2021.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		5 851,90 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23 \$	496,23 \$
Conseillers	166,12 \$	830,60 \$
		<u>7 178,73 \$</u>
Dépenses fournisseurs		61 661,50 \$
Total des dépenses de novembre		68 840,23 \$
Revenus d'octobre		
Taxes municipales		2 473,47 \$
Permis rénovation		24,00 \$
Élection Canada location salle		229,95 \$
Municipalité La Morandière/Location loader		5 760,00 \$
Tourisme Amos Harricana (Projet pont couvert)		4 635,00 \$
Cellule des Coteaux (projet sentier des Rapides)		500,00 \$
Vente livres Nancy Audet		50,00 \$
Entretien cimetière		<u>100,00 \$</u>
Ristourne MTQ		<u>527,00 \$</u>
TOTAL		14 299,42 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES NOVEMBRE

RÉSOLUTION
134-11-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les payables de novembre au montant de **7 178.73 \$** pour les salaires des élus et employés, **61 661.50 \$ \$** pour les fournisseurs et **14 299.42 \$ \$** pour les revenus d'octobre, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 DISCOURS DU MAIRE

Monsieur Trudel fait son discours du maire.

4.1 LISTE DES CONTRATS ATTRIBUÉS POUR 2021

La secrétaire présente la liste des contrats qui ont été attribués pour l'année 2021.

4.2 RAPPORT DE PROCÉDURES POUR OCTROI DE CONTRATS

RÉSOLUTION
135-11-21

Suite à la lecture de la liste des contrats octroyés en 2021, Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que toutes les procédures pour l'octroi de contrats en 2021 ont été respectées.

ADOPTÉE

4.3 DISCUSSION POUR ÉTUDE DE REGROUPEMENT

La secrétaire informe le conseil que suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, le maire sortant, Marc-Antoine Pelletier désire rester dans le comité à titre de conseiller à la place de Valérie Roberge qui n'a pas été réélu sur son siège lors des dernières élections et qui était membre du comité de regroupement. Il est convenu que le nouveau maire Alain Trudel fera automatiquement partie des membres du comité pour l'étude de regroupement et nous prévoyons une rencontre du comité pour continuer les procédures de regroupement au début de l'année 2022.

RÉSOLUTION
136-11-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu que Marc-Antoine Pelletier pourra siéger sur le comité d'étude de regroupement à titre de conseiller municipal.

4.4 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE/PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

RÉSOLUTION
137-11-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que :
La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.4 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

4.5 **Programme d'aide à la voirie locale/Sous-volet-Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale No. Dossier 00031058-1-88010(08) -2021-04-26-3**

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet Particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Rochebaucourt approuve les dépenses d'un montant de 20 005.34\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

4.6 **CUEILLETTE ORDURES ET UTILISATION ÉCO-SITE TNO DESPINASSY 2022**

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien et de réparation des véhicules utilisés;

CONSIDÉRANT les coûts des compagnies de ramassage du recyclage de toutes sortes et de l'augmentation des coûts d'apport des matières résiduelles au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT le renouvellement des équipements nécessaires à la cueillette des ordures et du recyclage et de l'entreposage de ces derniers;

CONSIDÉRANT l'indice de prix à la consommation (IPC) au 30 septembre;

RÉSOLUTION
138-11-21

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

RÉSOLUTION
139-11-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu de demander la somme de 7576.09 \$ pour donner les services de cueillette des ordures, du recyclage et de l'utilisation de l'éco-site pour l'année 2022, le tout réparti comme suit;

- La cueillette des ordures et du recyclage se fait en une seule cueillette, à concurrence de quarante (41) cueillettes par année;
- La cueillette des encombrants se fait deux fois par année, une au printemps et une à l'automne;
- Les propriétaires du TNO Despinassy ont accès à l'éco-site du mois de mai à la fin octobre, un samedi sur deux;
- La cueillette des ordures et du recyclage se fait à la semaine, du mois de mai à la fin octobre et aux deux semaines de novembre à la fin avril;
- Un calendrier de cueillette et d'utilisation de l'éco-site est acheminé à chacune des résidences du TNO Despinassy en début d'année, aux frais de la municipalité;
- Un de ces calendriers sera acheminé à la MRC d'Abitibi pour son information dès qu'il sera imprimé, c'est-à-dire vers la mi-décembre.

ADOPTÉE

4.7 COMPTE RENDU DE LA MRC ABITIBI

Le maire présente un compte rendu de la dernière réunion de la MRC d'Abitibi à laquelle il a assisté.

Taux de mutation à 2.5%

RÉSOLUTION
140-11-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par le conseiller Marc - Antoine Pelletier et unanimement résolu d'adopter cette résolution pour avoir un taux de mutation à 2.5 % pour toute tranche de la base d'imposition excédant 500 000.00 \$.

ADOPTÉE

4.8 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2022

La secrétaire informe le conseil qu'un avis de motion doit être prit concernant le règlement de taxation 2022.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Marc-Antoine Pelletier donne l'avis de motion concernant le règlement taxation 2022. Ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil ultérieure.

4.9 LISTE DES DUS POUR TAXES

La secrétaire informe le conseil des dues envers la municipalité en date de novembre 2021.

4.10 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 15 NOVEMBRE 2021 ET ÉTAT COMPARATIF

La secrétaire a fait le dépôt des états des revenus et dépenses comparatifs 2020-2021.

4.11 DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET

La date du mardi 14 décembre 2021 a été retenu par le conseil municipal pour la séance extraordinaire d'adoption du budget.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.12
RÉSOLUTION
141-11-21

NOMINATION MAIRE (ESSE) SUPPLÉANT (E)/RÉSOLUTION

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu que le conseil municipal nomme le conseiller Marc-Antoine Pelletier comme maire suppléant.

ADOPTÉE

4.13
RÉSOLUTION
142-11-21

SIGNATAIRE AUTORISÉS POUR COMPTE BANCAIRE/RÉSOLUTION

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu que le conseil municipal nomme le maire Alain Trudel comme signataire au compte bancaire de la municipalité.

ADOPTÉE

4.14 PAUSE

Il y a une pause de 15 minutes

4.15 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Christiane Blouin demande si nous pourrions ouvrir la patinoire cet hiver. Elle demande également si l'éventuel retour d'un médecin serait envisageable au CLSC.

La conseillère Sylvie Leclerc demande quel sera son rôle dans le conseil.

Le conseiller Marc-Antoine Pelletier informe qu'il serait bien de repartir les discussions sur les maternités porcines.

Le conseiller Charles Beauchemin demande de mettre une chaudière de sel sur les galeries pour la glace cet hiver.

La conseillère Louise Morin informe que Mobilisation Espoir Jeunesse à changer le nom pour l'Élan et qu'ils recommencent à faire des activités pour les jeunes de 12 à 17 ans.

La conseillère Darkise Richard demande si une décision a été prise concernant l'ouverture du chemin entre les deux ponts sur la 395.

4.9 INFORMATIONS MAIRE

Le maire Alain Trudel informe le conseil qu'il est allé visiter les plantations de saules de la cellule d'aménagement des coteaux et qu'il a rencontré un agronome qui s'occupe de prendre des échantillonnages pour les saules.

4.16 VARIA

RÉSOLUTION
143-11-21

RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE CANADIENNE/RÉSOLUTION

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de renouveler l'entente annuelle avec la Croix-Rouge pour un montant de 170 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
144-11-21

RENOUVELLEMENT ANNUEL ADHÉSION UMQ/RÉSOLUTION

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de renouveler l'adhésion avec l'UMQ au montant de 76 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

RÉSOLUTION
145-11-21

COMITÉ DES LUTINS

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Sylvie Leclerc et unanimement résolu de faire une contribution financière au montant de 200.00 \$ au comité des Lutins pour leur activité de Noël comme chaque année.

ADOPTÉE

4.11 PÉRIODE DE QUESTION

Il y a une période de question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Sylvie Leclerc propose la levée de l'assemblée.

Alain Trudel, maire

Nathalie Lyrette sec. Très.